



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 février 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-21

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU RENOUELEMENT DES RESEAUX AEP ET EU  
DU CHEMIN D'ISTRANE - DEMOLITION DE LA STEP RUSTREL VILLAGE - EXTENSION DU  
RESEAU EU ET RENOUELEMENT DU RESEAU AEP DU HAMEAU DE BOUVENE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC,  
M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Patrice FOURNIER

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER,  
M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO,  
M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à  
Mme Dominique SANTONI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT,  
Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260219-2026-21-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026  
Page 1 sur 3

CC-2026-21

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code de la Commande Publique, notamment son article L2123-1 relatif aux procédures adaptées,

**Considérant**, la nécessité de réaliser des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable du chemin d'Istrane à Rustrel, incluant la construction d'un poste de refoulement des eaux usées, la démolition de la STEP de Rustrel Village, ainsi que l'extension du réseau d'eaux usées et le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable du hameau de Bouvène à Rustrel,

**Considérant**, la procédure d'appel public à la concurrence engagée du 12 décembre 2025 au 20 janvier 2026 en vue de la passation d'un marché public portant sur les travaux précités,

**Considérant**, les 3 offres recevables réceptionnées dans le délai prescrit,

**Considérant**, les critères de sélection définis à 50% sur le prix, 40% sur la valeur technique et 10% sur les critères environnementaux,

**Considérant**, le classement réalisé par le cabinet ARTELIA, maître d'œuvre, dans son rapport d'analyse des offres, proposant de retenir comme étant économiquement la plus avantageuse l'offre présentée par le groupement composé de :

- **SNPR** – Société Nouvelle Provence Réseaux (Avenue de Perréal 84400 Apt) - Mandataire,
- **SAS FAURIE** (Agence ZAC Pied Rousset – Les Devens 84220 Roussillon),
- **SAS MICHELIER** (102 Impasse du Brégoux 84330 Caromb),

**Considérant**, l'avis favorable de la commission MAPA du 5 février 2026,

Le Président demande au Conseil communautaire de délibérer et de l'autoriser à signer le marché.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Autorise**, le Président à signer le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable du chemin d'Istrane, incluant la construction d'un poste de refoulement des eaux usées, la démolition de la Station d'épuration de Rustrel Village, ainsi que l'extension du réseau d'eaux usées et le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable du hameau de Bouvène, pour un montant total de 959 986,90€ HT avec le groupement d'entreprises :

- **SNPR** – Société Nouvelle Provence Réseaux (Avenue de Perréal 84400 Apt) - Mandataire,
- **SAS FAURIE** (Agence ZAC Pied Rousset – Les Devens 84220 Roussillon),
- **SAS MICHELIER** (102 Impasse du Brégoux 84330 Caromb),

**Dit**, que les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont répartis sur les budgets eau potable et assainissement collectif 2026 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

**Dit**, que les pièces du marché seront transmises à la Préfecture de Vaucluse pour contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 04/03/2026

